

## COLLOQUE INTELLIGENCE STRATEGIQUE ET SOCIETALE SYNTHESE TABLE RONDE : "GEOPOLITIQUE DE L'INTEGRITE "

---

AAIE – IHEDN  
16 DECEMBRE 2021

Une Table-Ronde a été consacrée à la géopolitique de l'intégrité lors du colloque sur "*la Géopolitique du Soft Power*" organisé par l'Association des Anciens Auditeurs en Intelligence Economique (AAIE-IHEDN) le 16 décembre 2021, à l'Ecole Militaire.

Cette session a été animée par Yannick Reboul, membre du Bureau de l'AAIE-IHEDN qui pose d'entrée la problématique sous l'intitulé "mortelle compliance".

Sylvie Matelly <sup>1</sup> rappelle qu'il y a effectivement une guerre de la conformité et de la régulation mais aussi des valeurs. Cette guerre s'inscrit par, exemple, dans l'affrontement entre la Chine et les Etats-Unis d'Amérique mais également dans la recomposition en cours du capitalisme qui se traduit par des repliements sur soi, loin des objectifs de Bretton-Woods de l'après-guerre.

Ce phénomène est aussi marqué par l'accélération des mesures en faveur du changement climatique, comme il s'inscrit dans les demandes renouvelées de la part des acteurs sociaux, en particulier des jeunes générations.

Concernant les stratégies que doivent développer les entreprises, Sylvie Matelly précise que les lignes bougent inéluctablement, notamment au niveau européen. Il est toutefois utile de se demander si les Comex et les conseils d'administration ont bien pris la mesure du phénomène. Les entreprises doivent réaliser qu'elles ne peuvent y échapper et doivent devenir proactives, en étant force de propositions. Elle conclut en déclarant ; "il faut s'engager car c'est dans le sens d l'histoire".

Dans son rôle de représentant du régulateur, Salvator Erba <sup>2</sup> précise les conditions de création de l'Agence Française Anticorruption (AFA) dans le cadre de la loi dite Sapin 2, adoptée en novembre 2016. Il rappelle le contexte qui a présidé à la création de l'AFA alors que l'OCDE venait de publier par deux fois une évaluation très sévère de la France dans le cadre du processus dit Phase 1 et Phase 2, alors qu'en même temps le département de la justice et la SEC américaines prononçaient des sanctions financières très lourdes contre de grandes entreprises françaises. Salvator Erba présente l'organisation de l'Agence et ses deux grandes missions qui portent d'une part sur les conseils aux organisations privées et publics en matière de prévention et de détection de la corruption et d'autre part sur les contrôles et enquêtes auprès des acteurs économiques, des administrations et des collectivités territoriales pour vérifier l'existence et l'efficacité de leurs plans de prévention. Il souligne l'importance de la mise en œuvre des Conventions judiciaires d'Intérêt Public (CJIP). Par leur exemplarité, ces dernières ont contribué à ce que la France puisse reconquérir sa souveraineté judiciaire.

Emmanuel Bloch <sup>3</sup>, fait un panorama des dispositifs et des initiatives réglementaires en matière de reporting extra-financier qui se mettent en place, par exemple dans le cadre de la Cop 21 ou de la directive européenne sur la taxonomie.

---

<sup>1</sup> Directrice adjointe de l'IFRI (Institut de Relations Internationales et Stratégique)

<sup>2</sup> Sous-Directeur de l'AFA (Agence Française Anticorruption)

<sup>3</sup> Directeur responsabilité d'entreprise du Groupe Thales

Il précise que l'initiative de Bruxelles pour promouvoir le CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) se heurte à des visions divergentes selon les pays et à une multiplication des référentiels : les Etats-Unis proposent le SASB (*Sustainability Accounting Standards Board*) alors que le GRI (*Global Reporting Initiative*) ou l'IFRS (*International Financial Reporting Standards*) proposent leurs propres référentiels

La Commission Européenne a suscité la création de l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) qui avec ses 35 permanents est censé proposer un référentiel en octobre 2022. Des retards dans ce calendrier sont à prévoir compte tenu de la complexité du sujet. Si un trilogue a été mis en place, il faut toutefois souligner que les "*knowledge managers*" viennent tous des cabinets de conseil américains ou européen (comme Mazars) mais pas des entreprises. La philosophie même de l'initiative se heurte à des concepts de "*Best in class*" en conflit avec des démarches plus pragmatiques sous le principe du "*Keep it simple*".

Emmanuel Bloch, en conclusion, exprime ses réserves sur les capacités de coopérations entre acteurs publics et privés.